

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 04798

Numéro SIREN : 512 164 179

Nom ou dénomination : NUCADVISOR

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2020 sous le numéro de dépôt 44630

Cabinet Stéphane MONGENDRE

EXPERT-COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

SA NUCADVISOR

168-172 Boulevard de Verdun

92408 COURBEVOIE CEDEX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Rapport sur les comptes annuels

Rapport Spécial sur les conventions réglementées

Siège social : 115, Avenue de Paris - 94160 SAINT-MANDÉ - Tél. : 01 55 12 25 20

Port. : 06 12 66 10 69 - E-mail : s.mongendre.fcm@orange.fr

Second établissement : 85, rue Diderot - 94300 VINCENNES - SIRET 485 128 409 - N° TVA FR 52 485 128 409 - NAF 7022 Z

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques à son nom en sa qualité de membre d'une association agréée

Cabinet Stéphane MONGENDRE

EXPERT-COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

SA NUCADVISOR

168-172 Boulevard de Verdun

92408 COURBEVOIE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Siège social : 115, Avenue de Paris - 94160 SAINT-MANDÉ - Tél. : 01 55 12 25 20

Port. : 06 12 66 10 69 - E-mail : s.mongendre.fcm@orange.fr

Second établissement : 85, rue Diderot - 94300 VINCENNES - SIRET 485 128 409 - N° TVA FR 52 485 128 409 - NAF 7022 Z

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques à son nom en sa qualité de membre d'une association agréée

Cabinet Stéphane MONGENDRE

EXPERT-COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

SA NUCADVISOR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'Assemblée Générale Ordinaire,
Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société NUCADVISOR SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Siège social : 115, Avenue de Paris - 94160 SAINT-MANDÉ - Tél. : 01 55 12 25 20

Port. : 06 12 66 10 69 - E-mail : s.mongendre.fcm@orange.fr

Second établissement : 85, rue Diderot - 94300 VINCENNES - SIRET 485 128 409 - N° TVA FR 52 485 128 409 - NAF 7022 Z

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques à son nom en sa qualité de membre d'une association agréée

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point exposé dans l'annexe des comptes annuels et le rapport du Président relatifs à la crise sanitaire due au virus COVID-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur les approches retenues par la société et j'ai mis en œuvre des tests pour vérifier le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vincennes,
Le 5 juillet 2020



Stéphane MONGENDRE
Commissaire aux Comptes

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	1 710	1 710	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL Immobilisations Incorporelles	1 710	1 710	0	0
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	32 315	22 894	9 421	11 642
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL Immobilisations corporelles	32 315	22 894	9 421	11 642
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	13 976	0	13 976	12 526
TOTAL Immobilisations financières	13 976	0	13 976	12 526
Total Actif Immobilisé (II)	48 001	24 604	23 397	24 168
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	1 740 640	100 000	1 640 640	717 856
Autres créances	433 337	0	433 337	250 733
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	2 173 978	100 000	2 073 978	968 589
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	20 834	0	20 834	289 868
TOTAL Disponibilités	20 834	0	20 834	289 868
Charges constatées d'avance	21 650	0	21 650	14 052
Total Actif Circulant (III)	2 216 462	100 000	2 116 462	1 272 509
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecarts de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	2 264 463	124 604	2 139 859	1 296 677



Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 515 500	515 500	515 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		265 400	265 400
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		0	0
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	0	0
TOTAL Réserves		0	0
Report à nouveau		-434 907	-162 139
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		77 492	-272 768
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		423 485	345 993
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		0	0
Provisions pour risques		0	0
Provisions pour charges		0	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		0	0
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0	644
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	61 095	0
TOTAL Dettes financières		61 095	644
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 057 341	649 348
Dettes fiscales et sociales		131 916	99 478
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		466 022	201 214
TOTAL Dettes d'exploitation		1 655 279	950 040
Produits constatés d'avance		0	0
TOTAL DETTES (IV)		1 716 374	950 684
Ecart de conversion Passif (V)		0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		2 139 859	1 296 677



Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	388 738	2 218 917	2 607 655	1 802 181
Chiffres d'affaires nets	388 738	2 218 917	2 607 655	1 802 181
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			500	1 583
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			0	0
Autres produits			1 661	51
Total des produits d'exploitation (I)			2 609 816	1 803 815
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			1 987 446	1 553 486
Impôts, taxes et versements assimilés			22 699	10 566
Salaires et traitements			233 317	324 842
Charges sociales			136 662	156 816
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	3 275	6 685
		Dotations aux provisions	0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	100 000	0
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	0	0
Autres charges			43 201	25 391
Total des charges d'exploitation (II)			2 526 599	2 077 786
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			83 217	-273 971
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	1 308
Autres intérêts et produits assimilés			0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			512	934
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			512	2 242
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilées			5 908	1 214
Différences négatives de change			196	3 528
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			6 104	4 742
RÉSULTAT FINANCIER			-5 592	-2 500
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			77 625	-276 471

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels (VII)	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	133	942
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles (VIII)	133	942
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-133	-942
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	0	-4 645
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	2 610 328	1 806 057
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 532 836	2 078 825
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	77 492	-272 768

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019
dont le total est **2 239 859** € et le résultat s'élève à **77 492** €

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont évalués :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux)
- à leur coût de production (biens produits),
- à leur valeur vénale (biens acquis à titre gratuit).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée d'usage :

Installations et agencements	Linéaire	9 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 8 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée d'usage :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Règle sur les délais de règlement

L'article 21.1 de la LME a introduit sous l'article L 441-6 du code de commerce, un nouvel alinéa 9 qui prévoit que "le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture".

Les factures des partenaires du groupe VINCI sont payables à 30 jours fin de mois le 15.

Faits significatifs

Succursale bolivienne :

Pour la réalisation du contrat, la Société a été amenée à créer une succursale à la Paz qui a recruté 3 personnes, un Français expérimenté en réalisation nucléaire et deux Boliviens pour suivre le chantier et assurer les interfaces locales.



COVID-19

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- le chiffre d'affaires
- les "covenants" bancaires

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	1 710	0	0	
	Terrains	0	0	0	
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	
	Sur sol d'autrui	0	0	0	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	0	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	14 487	0	0	
	Matériel de transport	0	0	0	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	16 774	0	1 055	
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	
	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	
	Avances et acomptes	0	0	0	
	TOTAL (III)	31 261	0	1 055	
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	
	Autres participations	0	0	0	
	Autres titres immobilisés	0	0	0	
	Prêts et autres immobilisations financières	12 526	0	1 450	
	TOTAL (IV)	12 526	0	1 450	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	45 497	0	2 505	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
		Virement	Cession		
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	0	0	1 710	0
	Terrains	0	0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements et	0	0	0	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements.	0	0	14 487	0
	Matériel de transport	0	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	17 829	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
	Avances et acomptes	0	0	0	0
	TOTAL (III)	0	0	32 315	0
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	0
	Autres participations	0	0	0	0
	Autres titres immobilisés	0	0	0	0
	Prêts et autres immobilisations financières	0	0	13 976	0
	TOTAL (IV)	0	0	13 976	0
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	0	0	48 001	0

AQUASERV2
Etats financiers au

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0		
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		1 710	0	0	1 710		
Terrains		0	0	0	0		
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0		
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0		
	Installations générales, agencements	0	0	0	0		
Installations techniques, matériels et outillages		0	0	0	0		
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	4 526	1 601	0	6 127		
	Matériel de transport	0	0	0	0		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	15 093	1 674	0	16 767		
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0		
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		19 619	3 275	0	22 894		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		21 329	3 275	0	24 604		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M.Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
CORPO.	0	0	0	0	0	0	0
Acquis. de titres	0			0			0
TOTAL		0	0	0	0	0	0
Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler		0	0	0	0		
Primes de remboursement des obligations		0	0	0	0		

Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAL (I)	0	0	0	0
Provisions pour litige	0	0	0	0
Provisions pour garanties	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0
Provisions pour pensions	0	0	0	0
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	0	0	0	0
TOTAL (II)	0	0	0	0
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	0	0	0	0
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0
Provisions sur stocks	0	0	0	0
Provisions sur comptes clients	0	100 000	0	100 000
Autres provisions pour dépréciations	0	0	0	0
TOTAL (III)	0	100 000	0	100 000
TOTAL GENERAL (I + II + III)	0	100 000	0	100 000
Dont dotations et reprises d'exploitation		100 000	0	
Dont dotations et reprises financières		0	0	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		0	0	
dépréciations des titres mis en équivalence				0

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			0	0	0
Prêts			0	0	0
Autres immos financières			13 976	1 450	12 526
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			13 976	1 450	12 526
Clients douteux ou litigieux			0	0	0
Autres créances			1 740 640	1 740 266	374
Créances représentatives de titres prêtés			0	0	0
Personnel et comptes rattachés			7 000	7 000	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			0	0	0
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices		10 439	0	10 439
	Taxe sur la valeur ajoutée		389 034	389 034	0
	Autres impôts		0	0	0
	Etat - divers		0	0	0
Groupes et associés			0	0	0
Débiteurs divers			0	0	0
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			2 147 113	2 136 300	10 813
Charges constatées d'avance			21 650	21 650	0
TOTAL DES CREANCES			2 182 739	2 159 400	23 339
Prêts accordés en cours d'exercice			0		
Remboursements obtenus en cours d'exercice			0		
Prêts et avances consentis aux associés			0		
Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles		0	0	0	0
Autres emprunts obligataires		0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine		0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine		0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers		61 095	61 095	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		1 057 341	1 057 341	0	0
Personnel et comptes rattachés		15 525	15 525	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		30 922	30 922	0	0
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	14 894	14 894	0	0
	Obligations cautionnées	0	0	0	0
	Autres impôts	70 575	70 575	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0	0	0
Groupes et associés		305 366	305 366	0	0
Autres dettes		160 657	160 657	0	0
Dette représentative de titres empruntés		0	0	0	0
Produits constatés d'avance		0	0	0	0
TOTAL DES DETTES		1 716 374	1 716 374	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice		0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
Emprunts remboursés en cours d'exercice		0			

Composition du Capital Social

	Nombre au début de l'exercice	Crés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2019	Valeur nominale
Actions ordinaires	5 155			5 155	100
Total	5 155	0	0	5 155	

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	515 500						515 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	265 400						265 400
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	0						0
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	0						0
Report à nouveau	-162 139						
Résultat de l'exercice	-272 768	77 492	-272 768				
Subventions d'investissement	0						0
Provisions réglementées	0						0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	345 993	77 492	-272 768	0	-272 768	0	423 485

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises	0	0	0%
Production vendue biens	0	0	0%
Production vendue services	2 607 655	1 802 181	45%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	388 738	730 874	-47%
Chiffres d'affaires nets-Export	2 218 917	1 071 306	107%
Chiffres d'affaires nets	2 607 655	1 802 181	45%

Effectif moyen

Effectif	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise		Effectif moyen global	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Ingénieurs et Cadres	4	4			4	4
Agents de maîtrise	1	1			1	1
TOTAL	5	5	0	0	5	5

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	225 517
Dettes fiscales et sociales	94 607
Total	320 124

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	195 748
Total	195 748

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA Loyers&Charges TELMMA 1TR2020	14 287	0	0
CCA Prime BPI France	167	0	0
CCA Loyer Châteaud'eau	138	0	0
CCA Abonnement ORANGE	570	0	0
CCA Abonnement web S&P GLOBAL	1 707	0	0
CCA SIACI SAINT HONORE assurance multirisques bureaux	853	0	0
CCA SIACI SAINT HONORE assurances	2 104	0	0
CCA SELECTOUR Billets train	1 338	0	0
CCA STATISTA Compte Premium	286	0	0
CCA CHAMBERSIGN Certificat pack 3ans	200	0	0
TOTAL	21 650	0	0

Charges et produits exceptionnels

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités non déductibles Frs BRUNEAU	130	0
Pénalités de retard Frs ORANGE	3	0
TOTAL	133	0

Engagements Financiers et autres informations

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art.531-2/9)

Aucune dette n'est assortie de garanties

Engagements financiers

(PCG Art.531-2/9)

- Engagements donnés

Néant

- Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art.531-2/9, Art.832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

Etabli en EUR

Nature des indications	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
I. Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (en EUR)	515 500	515 500	515 500	515 500	515 500
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	5 155	5 155	5 155	5 155	5 155
c) Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
d-1) par conversion d'obligations					
d-2) par exercice de droits de souscription					
II. Résultat de l'exercice (en EUR)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 767 421	1 676 111	1 719 051	1 802 181	2 607 655
b) Résultat avant impôts et charges calculées	-258 774	-134 347	10 459	-270 728	180 767
c) Impôt sur les bénéfices	-7 700	0	0	-4 645	0
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Dotations aux amortissements et provisions	-283 080	5 665	6 797	6 685	103 275
f) Résultat après impôts et charges calculées	32 006	-140 012	3 662	-272 768	77 492
g) Résultat distribué au titre de l'exercice	0	0	0	0	
III. Résultat par action (en EUR)					
a) Résultat après impôts mais avant charges calculées	-49	-26	2	-52	35
b) Résultat après impôts et charges calculées	6	-27	1	-53	15
c) Dividende ordinaire net attribué à chaque action					
IV. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés	6	7	5	5	5
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	418 206	309 682	297 569	324 842	233 317
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, retraites...) (EUR)	176 984	126 434	119 370	156 816	136 662



Cabinet Stéphane MONGENDRE

EXPERT-COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

SA NUCADVISOR

168-172 Boulevard de Verdun

92408 COURBEVOIE CEDEX

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Siège social : 115, Avenue de Paris - 94160 SAINT-MANDÉ - Tél. : 01 55 12 25 20

Port. : 06 12 66 10 69 - E-mail : s.mongendre.fcm@orange.fr

Second établissement : 85, rue Diderot - 94300 VINCENNES - SIRET 485 128 409 - N° TVA FR 52 485 128 409 - NAF 7022 Z

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques à son nom en sa qualité de membre d'une association agréée

Cabinet Stéphane MONGENDRE

EXPERT-COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

SA NUCADVISOR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Siège social : 115, Avenue de Paris - 94160 SAINT-MANDÉ - Tél. : 01 55 12 25 20

Port. : 06 12 66 10 69 - E-mail : s.mongendre.fcm@orange.fr

Second établissement : 85, rue Diderot - 94300 VINCENNES - SIRET 485 128 409 - N° TVA FR 52 485 128 409 - NAF 7022 Z

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques à son nom en sa qualité de membre d'une association agréée

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Vincennes,
Le 5 juillet 2020



Stéphane MONGENDRE
Commissaire aux Comptes

NUCADVISOR
Société Anonyme
Au capital de 515.500 euros
Siège social : 168/172 Boulevard de Verdun
92408 COURBEVOIE CEDEX
512 164 179 RCS NANTERRE

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, à 14h00,

Les actionnaires de la société NUCADVISOR, société anonyme au capital de 515.500 euros, divisé en 5.155 actions de 100 euros chacune, dont le siège est 168/172 Boulevard de Verdun, 92408 COURBEVOIE Cedex, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans les locaux de la Société sur convocation du Conseil d'Administration.

L'Assemblée est présidée par M. Alain VALLEE, Président du Conseil d'Administration.

La société SOLETANCHE FREYSSINET, en sa qualité d'actionnaire, qui dispose du plus grand nombre de voix, est appelée comme scrutateur, et déclare accepter ladite fonction de scrutateur.

Monsieur Stéphane MONGENDRE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président a informé les actionnaires que l'assemblée générale se tiendrait sur papier et que par conséquent, aucune convocation n'a été envoyée.

Le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Autorisation donnée au Président du Conseil d'Administration pour émettre des cautions, avals, garanties ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Le rapport du Conseil d'Administration ;

- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et conventions réglementées.

Le Président déclare ensuite que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements devant être communiqués aux actionnaires ont été tenus à leur disposition au siège social de la société à compter de la convocation de l'assemblée générale et que la société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée générale lui donne acte de ces déclarations.

Le Président donne alors lecture des rapports et autres documents devant être présentés aux actionnaires.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possède 4.474 actions, soit plus que le quorum du quart requis par la loi. En conséquence, le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président met alors successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties, le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, et qui font ressortir un bénéfice de 77.492 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux membres du conseil d'administration, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix, 4.474 voix ayant voté pour, aucune voix ayant voté contre, aucune voix s'étant abstenue.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'approbation de la résolution précédente et approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat positif de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice :	77.492 euros
au compte « report à nouveau » débiteur qui passe ainsi à	357.415 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix, 4.474 voix ayant voté pour, aucune voix ayant voté contre, aucune voix s'étant abstenue.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix, 4.474 voix ayant voté pour, aucune voix ayant voté contre, aucune voix s'étant abstenue.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président avec faculté de délégation, afin d'effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité requises.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par les membres du bureau.

Le Président
A. VALLEE



SOLETANCHE FREYSSINET
représentée par M. PELTIER

